

Conseil d'administration de mise en place des instances des « Grands lacs de Seine »

Judi 29 mai 2008

intervention de

Pascal Popelin

Président des Grands lacs de Seine

Vice-président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

28 V 08

Mesdames, Messieurs,
Mes chers collègues,

Permettez moi, tout d'abord de vous remercier pour la confiance que vous venez de me renouveler. Pour la 3^e fois, me voici en charge de présider pour trois ans aux destinées des Grands lacs de Seine.

Depuis que mes collègues du Conseil général de la Seine-Saint-Denis m'ont désigné pour siéger au sein de ce Conseil d'administration, en 1998, j'ai appris à connaître et à aimer les femmes et les hommes qui font vivre notre Institution, les missions qui sont les siennes, les lieux constitutifs de son identité.

En ce début de mandature, j'ai une pensée pour celui qui m'a fait découvrir très tôt les barrages réservoirs : mon prédécesseur dans le canton de Livry-Gargan, M. Alfred-Marcel Vincent, disparu en 2000, qui fut, parmi les nombreuses responsabilités qu'il occupa dans le domaine de l'eau, un des premiers présidents de l'Institution.

Je veux aussi adresser un message cordial et de respect à mon prédécesseur direct : M. Henry Wolff, dont je fus durant trois ans le vice-président et dont le long mandat de président fut marqué par de nombreuses réalisations.

La vie politique est faite de confrontations et de débats entre majorité et opposition. C'est la démocratie. Il est cependant des lieux d'action publique où le consensus a sa place. C'est le cas des Grands lacs de Seine où nous avons pour tradition d'œuvrer ensemble, dans l'intérêt des habitants de Paris, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et bien au-delà, afin de limiter les risques d'inondations et de se prémunir contre ceux de la sécheresse.

Je voudrais donc saluer et remercier, dans leur diversité, les 12 administrateurs sortants qui ne siègent plus parmi nous, parce que, dans la majorité des cas, ils n'ont pas sollicité le renouvellement de leur mandat ou ont été appelés à d'autres fonctions.

Je me réjouis de retrouver les administrateurs sortants, avec lesquels j'ai eu plaisir à travailler au cours de ces dernières années.

Je souhaite enfin la bienvenue à ceux qui siègent pour la première fois ici. Je ne doute pas qu'ils se passionneront très vite pour les questions que nous traitons dans ce Conseil d'administration.

Beaucoup de travail nous attend. Les trois prochaines années seront en effet particulièrement importantes pour notre Institution.

Symboliquement, nous allons vivre ensemble l'anniversaire de la fameuse crue centennale de 1910. Malgré nos ouvrages et notre action, un événement d'une telle ampleur demeure une menace qu'il convient de considérer comme extrêmement sérieuse, tant d'un point de vue environnemental, qu'économique et social. Centennale ne veut pas dire tous les cent ans, mais fréquence moyenne de retour tous les cent ans. Il nous faudra sans doute

l'expliquer à quelques commentateurs peu avisés ou en mal de sensationnel. Je suggère que nous profitons en tout cas de cet anniversaire pour mieux faire connaître l'action des Grands lacs de Seine et mieux sensibiliser les décideurs aux enjeux qui se présentent devant nous.

L'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine est un établissement public créé en 1969 par la volonté de l'Etat, afin de permettre aux départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne d'unir leurs efforts afin de réguler les débits de la Seine et de ses affluents.

Notre mission consiste à limiter les conséquences humaines et économiques des inondations provoquées par le débordement de la Seine et de ses affluents, mais aussi d'agir par le soutien d'étiage sur les effets des périodes de sécheresse, notamment pour la production d'eau potable et le maintien des équilibres écologiques. Lors de l'été 2003 de sinistre mémoire, grâce à l'action de nos ouvrages, l'agglomération parisienne a ainsi été l'un des rares territoires du pays à ne pas connaître de restriction d'eau.

Pour remplir notre double mission, nous exploitons à ce jour quatre lacs-réservoirs construits depuis le milieu du siècle dernier ; le premier (Pannecièrre) en 1949, le plus récent (le lac Aube) a été inauguré en 1990. La capacité totale de stockage de ces quatre ouvrages est de 830 millions de m³ sur une superficie globale de 10 000 hectares.

Par la localisation de ses aménagements et par son histoire, l'Institution est un gestionnaire d'ouvrages hydrauliques qui nous confère un rôle d'acteur majeur du bassin de la Seine pour la partie amont de la confluence Oise-Seine.

Nous ne sommes pas pour autant de simples gestionnaires de plan d'eau. Par notre action, notre important patrimoine forestier et notre forte implication dans le développement des activités locales des territoires où sont implantés nos ouvrages, nous faisons vivre activement la solidarité entre l'amont et l'aval. La région parisienne est mieux protégée des conséquences dramatiques des inondations et régulièrement desservie en eau. Les régions de Champagne et du Morvan bénéficient d'une meilleure régulation de leurs rivières, de la protection et de la mise en valeur des milieux naturels et d'aménagements touristiques générateurs de développement économique.

Pour des raisons de sécurité évidentes, nos quatre lacs-réservoirs exigent un entretien régulier et rigoureux. Pour les plus anciens d'entre eux, Pannecièrre (mis en eau en 1949) et Seine (inauguré en 1966), les examens approfondis menés lors des vidanges décennales ont montré la nécessité d'entreprendre des travaux d'envergure impliquant des investissements lourds.

La 1^{ère} tranche de la réfection de la cuvette hydraulique du canal d'amenée Seine, qui pourrait débuter dès 2009, coûtera environ 12 M€. Les autres tranches, à réaliser après 2014, sont estimées aujourd'hui à plus de 30 M€.

Les travaux pour la réhabilitation et le confortement du barrage de Pannecièrre, qui doivent débuter en 2011, nécessiteront un engagement financier estimé à près de 19 M€.

De nombreux travaux, d'une ampleur moindre, mais non négligeables, sont programmés notamment sur le lac-réservoir Marne qui date de 1974 : 370 000€, pour la principale opération en 2008, 320 000€ en 2009, 230 000€ en 2010.

Si à l'aval de nos ouvrages la protection contre les crues est mieux assurée, cette protection n'est jamais complète notamment lors d'évènements pluviométriques de grande ampleur tels que ceux de 1910, 1924 ou 1955.

C'est pourquoi, l'Institution est en recherche d'amélioration de son potentiel et a procédé à l'étude de projets d'ouvrages nouveaux.

Le projet de la Bassée, fruit de ces études est aujourd'hui le probable futur 5^e ouvrage des Grands lacs de Seine.

La première étude inscrite dans le contrat de plan Etat-région 2000-2006, engagée en 2001 et achevée fin 2005, a conclu à la faisabilité du projet hydraulique, validant notamment son efficacité contre les crues et son mode d'intégration dans un projet de territoire plus vaste.

L'objet de ce nouvel ouvrage consistera à empêcher la superposition de la pointe de crue de l'Yonne à celle de la Seine, en retenant l'eau dans le lit majeur de la Seine entre Bray et Montereau. Ce stockage permettra à cette partie de la Bassée de retrouver son caractère de zone humide tout en préservant les activités et les lieux habités. Le projet consiste à réaliser des casiers sur une superficie de 2300 hectares, délimités par 50 km de digues. Le système, dont on estime qu'il serait mobilisé en moyenne tous les 5 à 6 ans pendant deux semaines environ, offrira une capacité de retenue de 55 millions de m³ supplémentaires environ. Cet aménagement permettra, en cas de crue comparable à celle de 1910, d'abaisser le niveau de la Seine de 30 cm en région parisienne et rester ainsi au dessous du seuil où interviennent les gros dégâts.

Après la phase des études de faisabilité, aujourd'hui derrière nous et dont le coût s'est élevé à 3 M€, nous abordons désormais la phase de mise au point de l'avant projet qui devrait s'achever en 2013. Pour ce faire un marché de conduite d'opération sera attribué au cours du deuxième semestre de cette année. Le coût de cette phase est estimé à 14 M€, financés dans le cadre d'une convention signée entre l'Institution, l'Etat, le Conseil régional d'Ile-de-France et l'Agence de l'eau Seine-Normandie. La troisième phase, celle des travaux, pourrait débuter en 2014, si les financeurs s'engagent à hauteur des enjeux, qui sont estimés de l'ordre de 500 M€.

Ce projet est donc bien engagé. Depuis son lancement il progresse grâce à la détermination sans faille de notre Institution et à la compétence de ses équipes. Le chemin est cependant encore long avant d'avoir la certitude de le voir aboutir dans les délais annoncés.

Au cours des dernières années, notre Institution a accepté d'élargir ses missions. A la demande du préfet de la région Ile-de-France, coordinateur du bassin, nous examinons depuis 2004 les actions que pourraient développer les collectivités et leurs services, les entreprises, les gestionnaires de réseaux et la population, pour réduire la vulnérabilité des biens et des personnes exposés, dans nos quatre départements. La réduction de la vulnérabilité a pour but d'améliorer la capacité d'une entreprise, d'une collectivité ou d'une personne à surmonter une crise et à retrouver un fonctionnement normal le plus vite possible (concept de résilience).

Nous avons accepté de prendre en charge cette nouvelle responsabilité parce que l'Institution, gestionnaire d'ouvrages hydrauliques réduisant l'aléa inondation, est devenue une référence pour ses savoir faire.

Pérennisation de ses ouvrages qui commencent à prendre de l'âge, projet de la Bassée, nouvelles missions : les Grands lacs de Seine doivent faire face à de nombreux défis au cours des prochaines années et singulièrement durant le mandat qui s'ouvre aujourd'hui.

D'ici à 2013, il nous faudra engager plus de 60 M€ d'investissements. Ni la poursuite de la gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement conduite ces dernières années (avec pour corollaire la capacité d'autofinancement qui en résulte), ni nos facultés de recourir à l'emprunt (puisque notre dette est aujourd'hui quasi nulle) ne suffiront à financer ces programmes, si nous ne pouvons nous appuyer que sur les seules contributions de nos quatre départements, à leur niveau actuel, inchangé -je le rappelle- durant mes deux précédents mandats.

Des compléments financiers seront donc nécessaires notamment pour réaliser le programme de réhabilitation que l'Institution se doit absolument de mener à bien.

Plusieurs hypothèses doivent être posées :

- l'augmentation de la participation actuellement décidée par nos partenaires (elle est peu probable),
- l'augmentation de la participation de nos Conseils généraux, sous la forme lissée des contributions ou sur la base de subventions d'équipement ponctuelles,
- la recherche de nouveaux partenaires, justifiée par le fait qu'ils bénéficient directement ou indirectement des effets de nos ouvrages.

Depuis le début de cette année, je me suis engagé dans cette quête, en commençant par solliciter les trois Conseils régionaux concernés par nos ouvrages : la Bourgogne, Champagne-Ardenne et l'Île-de-France.

Le Conseil régional d'Île-de-France, qui subventionne déjà à 40 % de la conduite de projet de la Bassée, a répondu qu'il pourrait participer exceptionnellement à d'autres opérations, dans le cas où notre Institution s'élargirait aux départements directement concernés par les ouvrages, au premier rang desquels la Seine-et-Marne et l'Essonne. Le Conseil régional de Bourgogne n'a pas fermé la porte, sans pour autant l'ouvrir. Le refus est à ce stade plus net du côté de Champagne-Ardenne. Il faudra sans doute y revenir. Je souhaite aussi que nous sollicitons les départements de la Nièvre, de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne.

Les deux prochaines années seront donc actives et ces contacts pourraient déboucher sur une évolution institutionnelle : l'élargissement à d'autres collectivités ou la création d'un EPTB, dont l'existence se justifie par la nécessité évidente d'avoir dans la conduite de nos projets une approche à l'échelle du bassin. J'entends néanmoins veiller, dans ces discussions, à ce que notre Institution, forte de son histoire et de ses savoir-faire, ne se dilue pas dans une entité venue de nulle part, mais au contraire fédère autour d'elle. Telle est l'orientation que je vous propose.

Quelques mots pour terminer cette revue des enjeux de la mandature, pour rappeler que nous poursuivons notre démarche permettant l'évolution du statut des personnels. Si les personnels de la ville de Paris demeurent nombreux aux Grands lacs de Seine, l'ouverture aux agents de la fonction publique territoriale est en marche, dans de bonnes conditions, nous conférant l'autonomie qui sied à une Institution interdépartementale.

Je veux aussi que nous persévérions dans nos efforts pour mieux faire connaître les Grands lacs de Seine. Nous sommes reconnus par tous les spécialistes. Peu à peu les élus et les journalistes commencent à nous identifier. Cependant, beaucoup, pour ne pas dire tout, reste à faire s'agissant du grand public. J'entends que nous ne perdions pas de vue cet aspect.

Je nous souhaite donc bon courage pour remplir ces différents objectifs et vous propose de poursuivre l'ordre du jour en procédant à l'élection de notre Bureau.